



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21737-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.679**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - ADDITIF A LA DELIBERATION N° 2010-640 DU 28 JUNI 2010 PORTANT ASTREINTE ET PERMANENCE DES AGENTS MUNICIPAUX POUR LE CAS DES ASTREINTES AU SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service des Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard DELOCHE

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - ADDITIF A LA DELIBERATION N° 2010-640 DU 28 JUILLET 2010 PORTANT ASTREINTE ET PERMANENCE DES AGENTS MUNICIPAUX POUR LE CAS DES ASTREINTES AU SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° 2010-640, le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 2010, a mis en place le dispositif des astreintes et permanences des agents municipaux conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération pour permettre le paiement d'astreintes afin d'assurer le bon fonctionnement du Service gestion de l'espace public.

En effet, le service gère 21 marchés répartis sur 16 sites différents qui ont lieu 365 jours par an, soit 46 marchés par semaine du lundi au dimanche. A cela, se rajoutent environ 500 manifestations réparties essentiellement sur les 52 week-ends.

Dès lors, chaque week-end une dizaine d'agents du service travaille (placiers et inspecteurs d'Occupation du Domaine Public).

Aussi, afin de répondre aux exigences de terrain relayées par ces agents, il apparaît indispensable que les cadres du service puissent tenir à tour de rôle des astreintes les week-ends et jours fériés.

Afin de rémunérer les cadres du service gestion de l'espace public, un additif est à intégrer dans la délibération n° 2010-640 du 28 juin 2010 :

Article 3 : MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES ET PERMANENCES AU SEIN DE LA VILLE

Paragraphe 3.2 : Pour l'Astreinte des services administratifs

Il convient de modifier le 1^{er} alinéa :

Dix (au lieu de neuf) services municipaux sont organisés en astreinte sur l'année civile.

Et de rajouter après le 10^e alinéa :

⇒ Le Service gestion de l'espace public est chargé d'organiser une astreinte de week-end et jours fériés répartis sur l'année par au plus quatre cadres du service ;

La dépense annuelle résultant de l'application de ce dispositif s'établit à environ 4 115 € (quatre mille cent quinze euros) par an et s'effectue sur l'imputation 64-111 personnel titulaire qui présente les disponibilités nécessaires.

Par ailleurs, suite à la réorganisation de la Direction de la Sécurité dénommée dorénavant Direction de la Prévention et de la Sécurisation, les astreintes d'encadrement de cette Direction ont été réparties sur cinq cadres au lieu de quatre. Il convient donc de rectifier la délibération précitée en ce sens, sachant que cette modification n'entraîne aucune incidence financière.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de modifier comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2012 la délibération N° 2010-640 du 28 juin 2010.
- **DIRE** que la dépense annuelle résultant de l'application de ce dispositif s'établit à environ 4 115 € (quatre mille cent quinze euros) et s'effectue sur l'imputation 64-111 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2012.679 - PERSONNEL MUNICIPAL - ADDITIF A LA DELIBERATION N° 2010-640 DU
28 JUI 2010 PORTANT ASTREINTE ET PERMANENCE DES AGENTS MUNICIPAUX
POUR LE CAS DES ASTREINTES AU SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**